

RAPPORT
SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE
DES ENSEIGNANTS DE LYCÉE
Rapport du Recteur Bancel (extrait)

2.3. donner toute leur place aux technologies de l'information et de la communication

L'impact des technologies de l'information et de la communication sur les conditions de travail des enseignants ne paraît pas de nature à provoquer des bouleversements immédiats dans le rapport au savoir, dans l'accès aux connaissances, dans les relations entre élèves et professeurs. Les technologies de l'information et de la communication vont provoquer des évolutions mais celles-ci doivent être maîtrisées pour ne pas devenir destructurantes. Il faut en aborder la maîtrise positivement.

Tout d'abord, les technologies de l'information et de la communication représentent des supports, des outils nouveaux de nature à enrichir l'acte pédagogique sous sa forme actuelle. La maîtrise de ces nouveaux outils, dont l'usage doit se généraliser, est indispensable.

Ensuite, progressivement, les méthodes de travail évolueront plus en profondeur, mais cela suppose des multimédias d'une qualité supérieure et mieux adaptés, et surtout le développement de la production de logiciels adaptés à l'enseignement en quantité et en qualité.

Il s'agit, dans une première étape, de généraliser l'usage de l'outil et de l'intégrer dans les pratiques pédagogiques. Ce qui est d'abord en jeu, c'est la maîtrise de l'outil par ceux qui doivent utiliser les technologies de l'information et de la communication.

La généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication ne laissera pas à l'écart les enseignements. L'intégration des technologies de l'information et de la communication concerne toutes les dimensions du métier de l'enseignant, en classe bien évidemment, mais aussi pour son travail personnel.

Le plan important de formation initiale et continue qui se met en place doit permettre à tous d'acquérir les compétences minimales pour

l'usage de l'outil qui pourra ensuite être intégré à la pratique professionnelle.

Deux propositions peuvent être faites dans l'immédiat:

- 12. mettre en place une formation minimale pour tous sur les outils et leur fonction de communication et d'information complétée par une formation spécifique orientée par les usages prévus dans la discipline (suivant un rythme adapté à chaque discipline)**
- 13. par des mesures incitatives appropriées, atteindre un seuil d'équipement individuel et collectif permettant d'envisager une généralisation afin de faire des technologies de l'information et de la communication un véritable outil professionnel pour l'élève et le professeur**

Un problème ne peut être éludé - qui a été de nombreuses fois évoqué - c'est celui de l'impossibilité de faire vivre des systèmes informatiques dans les établissements, de façon satisfaisante, sans un support technique. Ce problème doit être abordé dans une vision globale d'un système informatique au niveau de l'établissement, support à la fois des usages de gestion et des usages pédagogiques et en envisageant des solutions multiples et progressives:

- personnes ressources enseignants dont le rôle pourrait évoluer de la prise en charge des tâches techniques vers les tâches d'organisation et d'animation ;
- tâches techniques progressivement prises en charge par des catégories spécifiques de personnels ou externalisées en tout ou en partie;
- mutualisation au niveau des bassins de formation ou de l'académie.

Dans l'immédiat, il convient de

- 14. Recenser et mobiliser dans chaque académie les compétences techniques et organisationnelles existantes en matière de techniques de l'information et de la communication.**

NDLR : Rapport consultable dans sa totalité sur <http://www.education.gouv.fr>